



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Règlement particulier à la journée moto 'courbes et trajectoires'

Samedi 27 septembre 2014 à la Gaude

ARTICLE 1 – DESCRIPTION.

Le chargé de mission deux roues motorisé de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, la Coordination Sécurité Routière de la Préfecture, l'Escadron Départemental de la Sécurité Routière de la Gendarmerie Nationale et la police nationale, organisent une journée 'courbes et trajectoires' à moto le samedi 27 septembre 2014.

Cette action de sécurité routière en faveur des motocyclistes, financée par la Préfecture des Alpes-Maritimes, est inscrite au Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2014.

La journée est ouverte à tout participant titulaire d'un permis moto A, A1 et A2.

Les participants seront informés et sensibilisés aux notions de base de la sécurité routière par des épreuves théoriques et pratiques.

Un classement sera établi en prenant en compte le code de la route, la maniabilité et le QCM.

ARTICLE 2 - PUBLIC ET VÉHICULES CONCERNÉS.

Cette opération s'adresse à l'ensemble des motocyclistes circulant sur route et soucieux de leur sécurité.

Elle est ouverte à tous les véhicules à 2 roues immatriculés, même en WW et répondant aux normes de circulation routière, ayant des caractéristiques conformes aux exigences du code de la route.

Le permis de conduire, le certificat d'immatriculation ainsi que l'attestation d'assurance du véhicule engagé devront être présentés le matin du 27 septembre 2014 .

En cas d'absence ou de défaut de validité d'un de ces documents, le concurrent ne pourra pas prendre le départ.

ARTICLE 3 – ASSURANCE.

La journée trajectoire de sécurité est organisée conformément aux prescriptions du présent règlement auquel tous les participants s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Chaque participant devra vérifier que son assurance couvre les sinistres susceptibles de survenir de son fait durant les différentes épreuves.

Les participants renoncent à tout recours contre l'État, organisateur de cette journée.

ARTICLE 4 - DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION.

Elle se déroule le samedi 27 septembre 2014 de 7h30 à 17h30.

Le point de rendez-vous se situe à la Gaude, chemin Plan du Bois sur le parking de l'UGECAM.

GPS

Latitude N 43° 43' 44,109''

Longitude E 7° 10' 9.491''

Vous pouvez utiliser le site www.coordonnees-gps.fr pour situer ce point sur une carte. C'est à côté du stade.

L'accueil se fera à partir de 7h30 avec un café de bienvenue.

Les épreuves débuteront à 8h30 par un test du code de la route.

Les motards seront partagés en deux groupes. Pendant que le premier évoluera sur route ouverte, le second fera des exercices de maniabilité sur le parking.

ARTICLE 5 – LES ÉPREUVES.

Elles sont au nombre de quatre :

- 1) Épreuve de code de la route.
- 2) Épreuve sur route. Vous travaillerez la conduite sécuritaire dans les virages durant 3 heures.
- 3) Épreuve de maniabilités. Vous travaillerez le regard, le freinage et l'évitement durant 3 heures.
- 4) Épreuve de QCM.

ARTICLE 6 - FICHE INDIVIDUELLE.

Au moment du départ, tous les participants reçoivent une fiche individuelle avec un numéro d'identification.

Sur cette fiche sont indiqués :

- le numéro d'inscription
- le numéro de téléphone de l'organisateur
- des cases pour la notation de l'exercice de maniabilité.

ARTICLE 7 - CLASSEMENT

Le classement général est exprimé par un total de points dans l'ordre croissant (celui qui a le plus de points gagne) résultant de l'addition des points acquis lors des différentes épreuves pratiques et théoriques.

En cas d'égalité du total de points, les participants seront départagés par des questions relatives au code de la route.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant en infraction avec la réglementation sur la circulation routière.

ARTICLE 8 - RÉCOMPENSES

A l'issue du classement général (voir article 7), des lots seront attribués au plus grand nombre de points.

ARTICLE 9 – PARTICIPANTS

Cette journée est réservée au seul conducteur de la moto.
Pour des raisons d'organisation, le nombre maximum sera de 60 motos. Une fois cette limite atteinte, aucune inscription ne pourra être prise en compte.
Attention, les passagers ne sont pas acceptés.

La participation à cette journée est de 15 euros.

Elle donne droit à :

- café de bienvenue
- repas
- un tee shirt

ARTICLE 10 – INSCRIPTIONS - jusqu'au samedi 13 septembre 2014

Une pré-inscription électronique est obligatoire.

Envoyer un courriel de réservation à l'adresse suivante :

rallye.moto@alpes-maritimes.gouv.fr

Dans le sujet du message écrivez : **courbes et trajectoires**

Dans le corps du message écrivez : **demande de dossier**

Cette étape est indispensable pour connaître le nombre de participants, anticiper la logistique et confirmer votre inscription.

Après réception de votre courriel, la disponibilité sera vérifiée.

Un dossier à compléter vous sera alors adressé par messagerie.

Ce dossier dûment complété sera retourné avant le samedi 13 septembre 2014, date de rigueur pour la réception du dossier papier complet à l'adresse suivante :

**Services de l'État dans les Alpes-Maritimes
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Monsieur Moto (Rallye moto)
CADAM
147 boulevard du Mercantour
06286 NICE cedex 3**

Seuls les dossiers papiers reçus dans les délais, accompagnés d'un chèque de 15 euros seront pris en compte.

C'est la réception de ce dossier papier (bulletin d'inscription renseigné, signé et chèque libellé correctement de 15 euros) qui fait foi pour la prise en compte de votre inscription.

Les places sont attribuées dans l'ordre chronologique de réception des dossiers complets. L'inscription sera validée et confirmée par l'envoi d'un message électronique valant convocation à participer au rallye sécurité routière.

ARTICLE 11 – REGLEMENT

Par la signature du bulletin d'inscription, les participants s'engagent à respecter le présent règlement.

Ils acceptent la publication de photos les concernant et/ou les reportages et articles que l'administration ou la presse pourrait publier.